



RÈGLEMENT INTÉRIEUR CAMPING LES SABLES BLANCS

Le Maire de Plouharnel,

Vu la loi n° 82-213 en date du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le décret n° 59.275 du 7 février 1959 relatif au camping modifié par le décret n° 68.133 du 9 février 1968 et le décret n° 84.227 du 29 mars 1984 modifiant le code de l'urbanisme et relatif au camping et au stationnement des caravanes ;
Vu le décret n° 68.134 du 9 février 1968 pris en application du décret n° 68.133 modifié par les décrets n° 69.570 du 12 juin 1969, 77.1141 du 12 octobre 1977, 80.695 du 4 septembre 1980, 81.625 du 20 mai 1981 et n° 84.227 du 29 mars 1984 ;
Vu le décret n° 93.39 du 11 janvier 1993 modifiant le décret n° 68.134 susvisé ;
Vu l'arrêté interministériel du 11 janvier 1993 relatif au classement des terrains aménagés pour l'accueil des campeurs et des caravanes ;
Vu l'arrêté préfectoral du 18 juin 1996 prononçant le classement du terrain de camping municipal « Les Sables Blancs » à Plouharnel en

de faire remplir et signer par le client de nationalité étrangère, dès son arrivée, une fiche individuelle de police.

Elle doit mentionner notamment : le nom et prénoms, la date et le lieu de naissance, la nationalité, le domicile habituel.

Les enfants de moins de 15 ans peuvent figurer sur la fiche de l'un des parents.

L'entrée et l'enregistrement au camping ne sont autorisés aux mineurs que s'ils sont accompagnés par leurs représentants légaux ou d'une personne majeure avec autorisation parentale. **Les groupes de jeunes mineurs ne sont donc pas autorisés.**

I-Conditions générales

1) Conditions d'admission

Pour être admis à pénétrer, à s'installer et séjourner sur notre terrain de camping, il faut avoir été autorisé par la direction ou son représentant.

La validation de la part du client, d'une option qui aura été envoyée par mail vaut une validation du client immédiate et sans condition ni réserve des conditions générales de vente et du règlement intérieur du camping (consultables sur le site internet www.sablesblancsplouharnel.fr)

Elle veille à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur.

Le fait de séjourner ou de pénétrer sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

Toute infraction pourra entraîner l'expulsion de son auteur avec recours aux forces de l'ordre si nécessaire.

Nul ne pourra y élire domicile.

Par ailleurs, nul ne peut exercer une activité commerciale sur le camping directement, ou par personne interposée sans autorisation

2) Formalités de police

En application de l'article R.611-35 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, la direction est tenue

3) Installation/ véhicule

La caravane ou la tente et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par la direction ou son représentant.

Par respect pour notre terrain de camping classé Natura 2000 :

-il n'est pas permis de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol.

-L'emplacement loué ne permet le stationnement que d'un seul véhicule compris dans le prix forfaitaire de location de l'emplacement loué.

-Le stationnement sur des emplacements ne figurant pas sur le contrat de location est strictement interdit.

-il est strictement interdit de laisser tomber des mégots au sol, l'usage de cendrier est obligatoire.

CB

Pour fluidifier le trafic, une nouvelle barrière avec détection des plaques d'immatriculation, enregistrées pour les dates de séjour, est installée devant l'accueil.

Des autocollants-badges numérotés seront délivrés et devront être déposés sur la lunette arrière du véhicule et sur la caravane ou toile de tente.

Le portail est fermé de 23h à 6h.

Il est vivement conseillé aux camping-caristes de s'installer sur les zones L pour éviter les risques d'ensablement qui nécessiterait la facturation de la prestation « tracteur » au tarif en vigueur.

4) Réception

En basse saison, c'est-à-dire de l'ouverture du camping au 30 juin inclus et du 1^{er} au 30 septembre, la réception est ouverte tous les jours de 9h à 13h et de 15h à 19h*. En haute saison, soit du 1^{er} juillet au 31 août inclus, elle est ouverte tous les jours de 9h à 20h sans interruption*.

*Les horaires peuvent varier selon l'activité.

Vous y trouverez tous les renseignements sur nos services, les commerces de Plouharnel, les richesses touristiques de notre territoire ainsi que les numéros d'urgence et diverses adresses utiles.

Un système de collecte et de traitement de réclamations est tenu à la disposition des clients. Ne seront prises en considération que les réclamations signées, datées, aussi précises que possible et se rapportant à des faits récents.

LITIGE – MEDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel).

A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.612-2 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :
La Société Médiation Professionnelle

<http://www.mediateur-consommation-smp.fr>

Alteritae 5 rue Salvaing 12000 Rodez

5) Modalités de départ

Les clients séjournant sur un emplacement nu sont invités à prévenir la réception de leur départ dès la veille de celui-ci.

Le départ des emplacements doit s'effectuer au plus tard à 11 heures.

En cas de départ avant l'heure d'ouverture de la réception, les clients doivent effectuer le paiement de leur séjour la veille de leur départ.

Les clients séjournant dans un Bungalow Toilé Meublé sont invités prendre rendez-vous au plus tard 48 heures avant le jour du départ pour leur état des lieux de sortie qui aura lieu entre 9 heures et 10 heures.

6) Bruit et silence

Les clients sont priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures des portières et des coffres doivent être aussi discrètes que possible. Le silence est de rigueur entre 23h et 7h.

7) Visiteurs

Après avoir été autorisés par la direction ou son représentant les visiteurs peuvent être admis sur notre terrain de camping, sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent et qui doivent déclarer leur nombre ainsi que leur identité à la réception.

Les visiteurs sont tenus d'acquitter une redevance, dans la mesure où ils ont accès aux prestations et/ou installations du terrain de camping.

Cette redevance fait l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et à la réception.

Leurs véhicules doivent impérativement être stationnés sur le parking à l'entrée du camping.

8) Nos amis les animaux

Les chiens et les chats ne sont pas admis dans les Bungalows Toilés Meublés, mais sont admis sur nos emplacements aux conditions suivantes :

Le propriétaire de l'animal devra obligatoirement présenter du passeport pour animal de compagnie sur lequel est indiqué

UB

son identification et sa vaccination antirabique en cours de validité.

Les chiens doivent toujours être tenus en laisse.

Les animaux ne doivent pas être laissés au terrain de camping, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables.

Leur comportement ne doit pas nuire à la tranquillité, à la sécurité et à la propreté du camping.

Les campeurs trouveront un distributeur de sacs pour déjections canines devant l'accueil en cas de besoin. Sinon, ils devront emmener leur chien faire leurs besoins à l'extérieur de notre terrain de camping.

Les animaux ne sont pas admis dans les sanitaires ainsi que sur les aires de jeux.

Les chiens sont interdits sur les plages (arrêté du 27/04/2021), excepté sur la plage de Mané Guen et de Pener-Lé.

Les chiens d'attaque de première catégorie et les chiens de garde et de défense de deuxième catégorie sont formellement proscrits dans l'enceinte du camping.

9) Circulation et stationnement

À l'intérieur de notre terrain de camping les véhicules doivent rouler à une vitesse limite de 10km/heure.

La circulation est interdite entre 23h et 7h. Dès 23h, les arrivants doivent laisser leur véhicule sur le parking extérieur.

Ne peuvent circuler sur notre terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant et ceux des pompiers, la police municipale, les services techniques du camping ou de la poste.

L'emplacement loué ne permet le stationnement que d'un seul véhicule compris dans le prix forfaitaire de location de l'emplacement loué.

Le stationnement sur des emplacements ne figurant pas sur le contrat de location est strictement interdit.

Le stationnement ne doit pas entraver la circulation ni empêcher l'installation des nouveaux arrivants. Les véhicules devront être garés en position de départ.

Les véhicules des visiteurs après paiement de la redevance, stationneront sur le parking à l'entrée du camping. Les usagers sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur véhicule et matériel, le camping décline toute responsabilité en cas de dommage, casse ou vol.

10) Tenue et aspect des installations

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect de notre terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires.

Les clients qui s'installent sur une parcelle ayant l'assainissement ont l'obligation de se brancher sur celui-ci. Si cette obligation n'est pas respectée, des mesures complémentaires de déplacements s'appliqueront et les clients devront s'y conformer. Des contrôles opérés par le camping seront faits régulièrement.

Tous raccordements électriques nécessitent une prise européenne. Les branchements sauvages de caravane à caravane, les éviers extérieurs et les abris de jardin sont strictement interdits. Sont tolérés les éviers à l'intérieur des auvents sur les zones permettant le branchement direct à l'assainissement.

Merci de respecter la superficie des emplacements. Les cordages de délimitation sont interdits. Les paravents en structure légère (pas de piquet en acier) sont autorisés jusqu'à 1,40 m de hauteur maximum.

Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux. Les clients doivent vider les eaux usées dans les installations prévues à cet effet.

Les propriétaires de camping-car sont priés de ne pas déverser les eaux usées sur leur emplacement et dans les sanitaires, une aire de service est à leur disposition pour l'alimentation en eau et la vidange.

Il est interdit de laver les poissons, crustacés dans les bacs à vaisselle ou les bacs à linge. Des fontaines sont à disposition sur notre terrain de camping.

La direction ou son représentant se réserve la possibilité de fermer un ou plusieurs des blocs sanitaires en fonction de ses contraintes de nettoyage et d'entretien, et si la fréquentation du camping est insuffisante. Nous vous demandons d'être économe en eau dans un souci de respect de l'environnement.

Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage. Le séchage du linge doit être effectué à l'aide des sèches linges (payant) situés sur le camping ou sur l'étendoir des campeurs, et en aucun cas par étendage sur un fil tendu entre des arbres. Il doit rester discret et ne pas gêner les voisins.

La laverie est installée près des commerces. Se conformer à la notice d'emploi. En cas d'incident ou de mauvais fonctionnement, merci de prévenir la réception.

UB

Il n'est pas permis de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol. Toute réparation de dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur.

L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux.

Toute intervention sur les installations techniques du camping est strictement interdite. Les chaises et tables des installations du terrain, les éléments d'inventaire des hébergements, les numéros d'emplacements ne doivent pas être déplacés sur un autre emplacement.

L'arrosage avec l'eau de ville est interdit. Il est également interdit de se raccorder aux sanitaires pour laver son véhicule et/ou tout engin à moteur à l'intérieur du camping. Les prises électriques des blocs sanitaires sont destinées à l'usage exclusif des appareils destinés à l'hygiène et le soin du corps.

11) Évacuation des déchets et tri sélectif

Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être déposés dans les poubelles prévues à cet effet. Le tri sélectif est de rigueur :

Des containers de déchets ménagers, emballages et papiers sont installés à l'entrée du camping : ayez le geste écologique, triezy et apportez-y vos matériaux à jeter.

Les verres sont à déposer dans les containers prévus exclusivement à cet effet.

Une caméra est placée à l'entrée du camping afin de sécuriser les déposes sauvages.

12) Sécurité

A- Incendie

Les feux ouverts ou au sol (bois, charbon, etc.) sont rigoureusement interdits. Vous avez à votre disposition des barbecues collectifs. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses.

En cas d'incendie aviser immédiatement la direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité.

B- Premier secours

Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil, ainsi que les numéros d'appel de divers services.

Un défibrillateur se trouve également au bureau d'accueil.

C- Vol

Signaler tout de suite au responsable la présence dans le camping de toute personne suspecte. Les campeurs sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel entreposé sur le camping. La direction ou son représentant, n'étant pas le dépositaire et le gardien des objets et matériels, décline toute responsabilité en cas de vol effectué dans les caravanes ou toiles de tente.

D- Electricité

Le résident est tenu de mettre en place son installation jusqu'à la borne qui lui est attribuée. Il est responsable de la conformité de son installation et de ses appareils tant en ce qui concerne la sécurité des biens que des personnes sur son emplacement ainsi que sur le réseau du camping.

Les raccordements doivent être réalisés avec des matériaux NF.

Pour rappel les bornes électriques sont de 16A.

Il est également rappelé que le rechargement des véhicules électriques ou hybrides ne doit pas être réalisé dans l'enceinte du camping mais aux bornes réservées à cet effet sur la commune.

E - Autres

Tous les objets dangereux et armes sont interdits dans l'enceinte du terrain de camping.

13) Jeux

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations et sur l'ensemble de notre terrain de camping. Des aires de jeux sont à la disposition des enfants sous la seule responsabilité de leurs parents. Il est impératif de respecter les tranches d'âge de chaque jeu.

Les enfants ne sont pas autorisés à jouer autour de l'atelier réservé à l'équipe de maintenance.

L'accès aux différentes installations collectives, aires de jeux, se fait sous l'entière responsabilité des usagers. Les visiteurs non accompagnés et les mineurs non accompagnés ne sont pas admis dans les installations.

La pratique de la pétanque devra se faire sur le boulodrome, il est formellement interdit d'utiliser les allées ou les emplacements à cet usage. Les jeux de ballon devront se faire sur le terrain prévu à cet effet.

L'accès au mini-golf et au terrain de tennis est gratuit ainsi que le prêt de tout matériel de jeux. Celui-ci restant toutefois à votre charge en cas de détérioration partielle ou totale.

CSB

14) Affichage

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée de notre terrain de camping, à la réception.

Il est remis au client à sa demande et disponible sur notre site internet. Il pourra être modifié à tout moment et sans préavis.

15) Baignade

La baignade sur la plage des Sables Blancs n'est pas surveillée. Les baigneurs sont responsables de leurs enfants, aucun enfant ne pourra être laissé sous surveillance, ou sous la responsabilité d'un autre enfant.

16) Infraction au règlement intérieur

Une tolérance, quelque en soit la durée, ne devra jamais être considérée comme un droit acquis. Le gestionnaire ou son représentant pouvant, à tout instant et toujours y mettre fin. Dans le cas où un campeur perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, la direction ou son représentant pourra oralement ou par écrit s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par la direction ou son représentant de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat sans dédommagement.

En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

2-Conditions particulières

1) Garage mort

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain, qu'après accord de la direction et seulement à l'emplacement indiqué.

Une redevance, dont le montant sera affiché à la réception, sera due pour le « garage mort » autorisé en basse saison uniquement.

2) Caravanes

Les caravanes devront garder en permanence leurs moyens de mobilité, à savoir :

- Roues munies de bandage pneumatique.
- Moyen de remorquage.
- Dispositif réglementaire (freinage et signalisation).

3) Divers

Chaque caravane peut installer un auvent en toile démontable devant ou sur le côté. Il est formellement interdit d'en mettre deux.

Aucun aménagement ne peut être réalisé sur les emplacements sans avoir obtenu au préalable et par écrit l'autorisation de la direction.

Les emplacements seront uniquement destinés à usage de loisirs, à l'exclusion de toutes activités industrielles, commerciales ou artisanales, ou en général professionnelles.

4) Dégradations

Toute dégradation fera l'objet d'une facture de réparation et sera à la charge du client, par le biais de son assurance ou non. Il est expressément rappelé que les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

Le présent règlement annule et remplace le règlement en date du 06 janvier 2023

Il sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Lorient.

Ampliation sera adressée à :

Monsieur le chef de la brigade de gendarmerie de Carnac ;

Monsieur le chef de la police municipale ;

Qui, avec Madame le Maire de Plouharnel, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Plouharnel, le 13/03/2026

Le Maire,

Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF



Conditions générales de vente

❖ 1 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à toute location d'hébergement ou d'emplacement sur le Camping Les Sables Blancs aux Clients non professionnels sur son site Internet www.sablesblancsplouharnel.fr ou par téléphone au +33 (0)2 97 52 37 15.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de réservation. Les coordonnées du Prestataire sont les suivantes : Camping Les Sables Blancs, route de Quiberon, 56340 PLOUHARNEL.

Ces Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur le site Internet et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contractuel. Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du Camping Les Sables Blancs constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

Dans les conditions définies par la loi Informatique et Libertés et le règlement européen sur la protection des données, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à : Camping Les Sables Blancs, route de Quiberon, 56340 PLOUHARNEL ou contact@sablesblancsplouharnel.fr à destination du Service Réservations.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et les avoir acceptées en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure de Commande en ligne ainsi que des conditions générales d'utilisation du site internet www.sablesblancsplouharnel.fr

Toute validation d'une option de la part du client, vaut validation du client immédiate et sans condition ni réserve des conditions générales de vente et du règlement intérieur du camping (consultables sur le site internet www.sablesblancsplouharnel.fr)

La validation d'une option qui vous aura été envoyé par mail vaut une validation du client immédiate et sans condition ni réserve des conditions générales de vent et



du règlement intérieur du camping (consultables sur le site internet de celui-ci)

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur sur le site internet à la date de passation de la réservation.

L'adhésion du client aux présentes conditions et au règlement intérieur est obligatoire.

❖ 2 – CONDITIONS DE RÉSERVATIONS

La réservation sera considérée comme définitive à réception de l'acompte, du contrat de réservation et de l'acceptation des conditions générales des ventes et du règlement intérieur, dûment complétés et signés et après l'envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de celle-ci par le Camping Les Sables Blancs, par courrier électronique.

Toute réservation passée sur le site internet www.sablesblancsplouharnel.fr ou par téléphone au +33 (0)2 97 52 37 15 constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le Client et le Camping Les Sables Blancs. Il appartient au client de vérifier l'exactitude de la réservation.

Le camping est libre d'accepter ou de refuser les réservations en fonction de la disponibilité et de façon générale de toutes circonstances de nature à nuire à l'exécution de la réservation effectuée.

La réservation d'un emplacement ou d'une location est faite à titre strictement personnel. Le client ne peut en aucun cas sous-louer ou céder sa réservation sans l'accord du camping.

Les mineurs doivent être accompagnés de leurs représentants légaux ou d'un responsable majeur avec autorisation des parents.

Pour les locatifs :

Les hébergements locatifs sont équipés cuisine et literie. Les blocs sanitaires sont à proximité du logement – Pas de chauffage ni eau courante. le forfait de base est de 1 à 5 personnes. Les bébés comptant comme une personne.

Le camping se réserve le droit de refuser l'accès au camping aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieurs à la capacité d'hébergement loué

Pour la location d'un hébergement, l'installation d'une toile de tente n'est pas autorisée sur la parcelle.

Pour les emplacements nus :

Le forfait de base comprend :

- L'emplacement avec la possibilité d'installer 1 tente ou 1 caravane ou 1 camping-car
- 1 à 2 personnes
- + 1 véhicule

Un emplacement ne peut recevoir plus de 6 personnes au total.

Frais de réservation : (pour toutes demandes)

Pour les locatifs : 10 € de frais de dossier

Pour les emplacements : 5€ frais de dossier

Frais optionnels et facultatifs :

Emplacements réservés : choix par le client de son emplacement 25 €

Assurance annulation 5% du montant total du séjour hors frais de dossiers et taxe de séjour

Le numéro d'emplacement ainsi que le plan de l'établissement ne vous seront communiqués qu'à l'arrivée.

Les plans et photos présentés sur nos supports de communication sont non contractuels.

❖ 3 – TARIFS ET TAXE DE SEJOUR

Les locations ou emplacements proposés par le Camping Les Sables Blancs sont fournis aux tarifs en vigueur sur le site internet www.sablesblancsplouharnel.fr ou par téléphone, lors de l'enregistrement de la réservation par ce Prestataire. Les prix sont exprimés en Euros et TTC avec un taux de TVA de 10 % applicable au jour où ils ont été déterminés. Toute modification ultérieure du taux de TVA applicable, survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour, entraînera une modification corrélative du prix TTC, ce que le Client accepte sans réserve.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquée sur le site internet www.sablesblancsplouharnel.fr ou par téléphone, le Camping Les Sables Blancs se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

Ils ne comprennent pas les frais de dossier, qui sont facturés en supplément, dans les conditions indiquées sur le site internet www.sablesblancsplouharnel.fr et calculés préalablement à la passation de la réservation.

Le paiement demandé au Client correspond au montant total de l'achat, y compris ces frais.

Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client lors de la fourniture de l'hébergement ou de l'emplacement commandé.

Taxe de séjour :

La taxe de séjour, est fixée par délibération de la Communauté de communes AQTA chaque année et s'applique par nuit à toute personne de plus de 18 ans. Elle n'est pas incluse dans les tarifs. Elle est à acquitter lors de la réservation.

❖ 4 - CONDITIONS DE PAIEMENT

4.1. ACOMPTE

Pour la location d'un hébergement :

La réservation doit être accompagnée d'un règlement correspondant à 30 % du montant total du séjour à titre d'acompte + les frais de dossier + les frais optionnels (le cas échéant). Le solde du séjour sera à régler au plus tard 30 jours avant l'arrivée, sous peine d'annulation.

Pour la location d'un emplacement nu :

Pour tous les séjours : La demande doit être accompagnée d'un règlement correspondant à 30 % du montant total du séjour à titre d'acompte + les frais de dossier + les frais optionnels (le cas échéant). Le solde du séjour sera à régler au plus tard 30 jours avant l'arrivée.

Pour les séjours de plus d'un mois : Le solde du séjour sera à régler chaque 1er du mois (le client payera pour le mois en cours.)

Réservation à moins de 30 jours avant l'arrivée en locatif et en emplacement : la totalité du séjour sera exigée à la réservation.

À défaut de paiement intégral 30 jours avant l'arrivée, le Camping Les Sables Blancs se réserve le droit de considérer que la réservation est annulée. Les sommes versées à titre d'acompte restent acquises au camping.

UB

À l'expiration d'un délai de 7 jours suivant la demande de paiement du solde par le Camping, la réservation sera considérée comme annulée et l'acompte versé par le Client sera conservé par le Camping à titre d'indemnité.

4.2. PAIEMENTS et MOYENS DE PAIEMENTS

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Camping Les Sables Blancs. Le paiement des prestations s'effectue par paiement en ligne, virement, chèque, ANCV carte de crédit, espèces ou chèques vacances.

4.3. NON-RESPECT DES CONDITIONS DE PAIEMENT

En outre, le Camping Les Sables Blancs se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la fourniture des Services commandés par le Client et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations.

❖ 5 – LE SÉJOUR

5.1. MISE À DISPOSITION ET UTILISATION DE LA LOCATION / DE L'EMPLACEMENT

Pour le bungalow : Les locatifs sont disponibles à partir de 16 h et doivent être libérés avant 10 h. Tous nos locatifs sont non-fumeurs.

Les réservations s'effectuent à la nuit (minimum 2 nuits hors saison). En juillet et août les réservations sont de 7 nuits au minimum et nos amis les animaux ne sont pas admis

Le Camping Les Sables Blancs se réserve le droit d'interrompre, de modifier ces restrictions à tout moment ou d'en limiter l'application en incluant ou excluant des dates ou des typologies.

Une fiche ménage vous sera remise à l'arrivée ; celle-ci sera à rapporter à la réception dans l'heure suivant votre arrivée en cas de dysfonctionnement au niveau de la propreté du locatif. Toute réclamation tardive ne sera pas recevable.

Une fiche d'inventaire vous sera remise à l'arrivée ; celle-ci sera à rapporter à la réception dans les 24 h. Toute réclamation tardive ne sera pas recevable. L'inventaire de fin de location devra être rigoureusement identique à celui du début de location, tout objet manquant devra être payé par le locataire. Pour le départ, nous demandons une lecture attentive des consignes affichées dans la location et de les respecter. Toute dégradation de l'hébergement ou

de ses accessoires donnera lieu à une remise en état immédiate aux frais du locataire.

L'équipe du camping contrôle chaque hébergement.

État des lieux départ : le Client doit prendre rendez-vous au plus tard 48 heures avant le jour du départ pour son état des lieux de sortie qui aura lieu entre 8 heures et 10 heures.

Pour l'emplacement : il pourra être occupé à partir de 12 heures le jour de l'arrivée et devra être libéré pour 11 heures le jour du départ.

Tout changement dans la composition des participants doit être signalé au service réservation.

En raison de la situation sanitaire déclarée en 2019, certains services et prestations pourraient être limités ou indisponibles. Ils seront soumis à l'autorisation d'utilisation et d'ouverture en fonction de l'évolution de la situation et des décisions gouvernementales prises au moment du séjour.

5.2. CAUTIONS

Elles sont demandées au Client à l'arrivée par empreinte de carte bancaire ou chèques, pour couvrir d'éventuels dégâts et frais de nettoyage.

Pour les locations d'hébergement, une caution de 800 € (une première de 680 € pour l'hébergement et une seconde 120 € de frais de nettoyage) sont exigées du locataire le jour de la remise des clés et lui est rendu le jour de fin de location sous déduction éventuelle des frais de remise en état.

Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité.

❖ 6- ARRIVÉE TARDIVE OU DIFFÉRÉE ET DÉPART ANTICIPÉ

En cas d'arrivée retardée, la réservation sera retenue pour une durée de 24 heures. Passé ce délai et en l'absence de courrier émanant du client, la réservation sera annulée et la direction ou son représentant se réserve la possibilité de disposer de la location / l'emplacement prévu. Les règlements effectués ne seront pas remboursés.

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée, d'un départ anticipé ou d'une modification du nombre de personnes, que ce soit pour la totalité ou une partie du séjour prévu.

❖ 7 – MODIFICATION, ANNULATION DE SÉJOUR PAR LE CLIENT

7.1. MODIFICATION

En cas de modification des dates ou du type d'hébergement, le Camping des Sables Blancs s'efforcera d'accepter, dans la limite d'une seule demande par séjour sur la saison en cours la demande dans la limite des disponibilités.

Aucune modification de réservation quelle qu'elle soit ne sera consentie à moins de 8 jours de l'arrivée. Aucun remboursement des sommes versées ne sera envisageable, et ce quelle que soit la demande de modification formulée. Toute modification du nombre de personnes pouvant entraîner une variation du montant de la redevance en plus ou moins doit être spécifiée à l'arrivée (taxe de séjour). En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises par le Camping Les Sables Blancs. Il est possible, sous réserve d'acceptation, de modifier le nom d'un participant en cours de séjour.

7.2. ANNULATION

En cas d'annulation de la réservation par le Client après l'acceptation du Camping, au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée, l'acompte, les frais de dossiers et les frais d'assurance annulation seront conservés par le Camping. Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date d'arrivée ou en cas de non présentation sur le camping, la totalité du montant du séjour sera conservé par le Camping.

Les demandes d'annulation doivent être formulées par écrit avec accusé de réception à la direction du camping. Le remboursement ne pourra s'effectuer qu'après des Clients ayant contracté l'assurance annulation, lors de leur réservation. (cf article 7.3).

7.3. Assurance annulation et interruption

L'assurance annulation est facultative, le Client a le choix d'y souscrire ou pas au moment de la réservation.

Le Camping Les Sables Blancs vous propose de souscrire à une assurance annulation et interruption de séjour, par l'intermédiaire de son partenaire Gritchen Affinity. Cette assurance offre la possibilité au Client de se faire rembourser par Gritchen Affinity les frais d'annulation de sa réservation en cas de survenance d'un événement empêchant son départ, ou les nuits non consommées lors

de son séjour en cas de survenance d'un événement retardant son arrivée ou écourtant son séjour.

Le montant de l'assurance annulation et interruption est égal à 5 % du montant total du séjour TTC, hors frais de dossier et taxes de séjour. Cette assurance doit être payée intégralement et uniquement à la réservation du séjour et n'est pas remboursable.

Dans le cadre d'un dossier de réservation avec plusieurs séjours, si vous avez souscrit à l'assurance annulation et que vous annulez, l'annulation concernera l'ensemble des séjours du dossier.

En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un événement empêchant votre départ par courrier ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponible sur les sites www.campez-couvert.com ou www.sablesblancsplouharnel.fr, aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires avec les documents justificatifs.

❖ 8- ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ CIVILE

Les Clients bénéficient pendant leur séjour de la garantie de responsabilité civile de l'exploitant pour tous dommages corporels ou matériels dont le camping aurait été reconnu responsable à leur égard. Cette responsabilité civile ne couvre pas les vols ou dégradations des tentes, caravanes et leur contenu.

À l'arrivée sur le camping, il appartient aux campeurs/caravaniers de présenter une assurance en cours de validité, pour leur caravane, leur tente et/ou leur matériel, les garantissant en particulier en matière de responsabilité civile.

Assurance locative : le client doit vérifier auprès de son assurance qu'il dispose d'une extension villégiature dans le cadre de son contrat d'Assurance Habitation et de ses conditions de garantie. Si tel n'était pas le cas, le locataire est tenu de s'assurer contre les risques inhérents à son occupation.

À savoir : vol, perte, dégradation d'effets personnels (valises, objets, mobiliers, valeurs, véhicules, vélos...).

Il doit également s'assurer pour les dégradations qu'il pourrait causer dans l'hébergement donné en location ou dans l'établissement, de son fait ou de celui de ses accompagnants.

Une attestation d'assurance pourra être demandée au Client avant le début de la prestation.

présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc, réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des Services au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Camping qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

❖ 12- PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de l'utilisation de ses services, Le Camping Les Sables Blancs, en qualité de responsable de traitement, est susceptible de collecter et traiter des données à caractère personnel vous concernant.

Le Camping Les Sables Blancs est attaché au respect des règles de protection de la vie privée des utilisateurs de ses services. L'ensemble des traitements de données personnelles mis en œuvre dans le cadre des services accessibles respecte la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles et les dispositions de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) désigné par « RGPD ».

Le Client peut consulter notre charte des données personnelles sur notre site internet www.sablesblancsplouharnel.fr

❖ 13- LITIGES

Il est précisé que les présentes conditions générales et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français.

En cas de litige pendant votre séjour, le Client devra s'adresser d'abord à la réception du Camping Les Sables Blancs sous 24 heures. Il pourra adresser un courrier à la mairie de Plouharnel, 2 Place Saint-Armel 56 340 Plouharnel ou un mail à accueil@mairieplouharnel.fr, dans les 15 jours suivants la fin de son séjour (passé ce délai, votre demande ne sera pas étudiée). Aucune réclamation post séjour ne sera prise en compte si les faits n'ont pas été déclarés à la réception de l'établissement pendant le séjour. Le Camping des Sables Blancs s'engage à donner une réponse sous un mois après réception de la demande.

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes Conditions Générales de Vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui

n'auraient pu être résolues entre le Camping Les Sables Blancs et le Client seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

MEDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel).

A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.612-2 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :
La Société Médiation Professionnelle
<http://www.mediateur-consommation-smp.fr>
Alteritae 5 rue Salvaing 12000 Rodez

❖ 9 – RESPONSABILITÉ DU CLIENT

9.1. Règlement intérieur et autres documents contractuels

Un règlement intérieur est affiché à l'entrée de l'établissement et à la réception.

En confirmant sa réservation, le Client reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur du camping et de l'intégralité des documents contractuels auxquels il est soumis dans le cadre de sa location. Il accepte les termes de ce règlement et reconnaît son caractère contractuel. Il s'engage, pour lui et ses ayants droit, à respecter les termes du règlement. En cas d'infraction grave ou répétée audit règlement, le Camping Les Sables Blancs pourra résilier la location sans dédommagement, comme indiqué au règlement intérieur. En cas d'infraction pénale, le Camping pourra faire appel aux forces de l'ordre et/ou interrompre le séjour du Client sans dédommagement.

Sont notamment concernées, les personnes contrevenantes aux stipulations contractuelles en ce qui concerne le bruit nocturne, la déclaration de fausse information lors de l'inscription ou de manière générale toute personne qui aurait un comportement irrespectueux dans l'enceinte du camping.

La Camping Les Sables Blancs rappelle que les mineurs sont sous la responsabilité des adultes qui les accompagnent et déclinent toutes responsabilités en cas de vol.

9.2. Animaux

Les animaux domestiques sont acceptés (sauf en locatif), sous la responsabilité de leurs maîtres, moyennant une redevance de 3€/nuit en haute saison et devant être déclaré à la réservation. Un seul animal par emplacement sera toléré. Le carnet de vaccination sera à présenter sur place. Les chiens de 1re et 2de catégorie, au sens de l'article L 211-12 du code rural et de la pêche maritime, sont interdits.

Présentation obligatoire du passeport pour animal de compagnie sur lequel est indiqué son identification et sa vaccination antirabique en cours de validité.

❖ 10-INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE – ACCEPTATION DU CLIENT

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa réservation, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations et renseignements visés aux articles L 111-1 à L111-7 du code de la consommation, outre les informations requises en application de l'arrêté du 22 octobre 2008 relatif à l'information préalable du

consommateur sur les caractéristiques des hébergements locatifs en hôtellerie de plein air et en particulier :

- ❖ Les caractéristiques essentielles des hébergements locatifs ou emplacements, compte tenu du support de communication utilisé et des hébergements locatifs ou emplacements concernés,
- ❖ Le prix des hébergements locatifs ou emplacements et des frais annexes,
- ❖ Les informations relatives à l'identité du Camping Les Sables Blancs, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte,
- ❖ Les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ; les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité,
- ❖ La possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige,
- ❖ Les informations relatives, aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes.

Le fait pour une personne physique (ou morale), de réserver sur le site Internet www.sablesblancsplouharnel.fr et ou par téléphone au +33 (0)2 97 52 37 15, emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Camping Les Sables Blancs.

Droit à l'image : le Client autorise expressément et sans contrepartie, le Camping Les Sables Blancs à utiliser, sur tout support de communication, les photos et vidéos de lui-même ou de ses enfants qui pourraient être prises au cours de son séjour, pour les besoins publicitaires du Camping Les Sables Blancs. La réutilisation des photos, vidéos et autres visuels du Camping Les Sables Blancs, pour tout usage personnel ou autre, est interdite.

❖ 11 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le contenu du site internet www.sablesblancsplouharnel.fr est la propriété du Camping et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

En outre, le Camping reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies,